



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

quotient familial

Question écrite n° 35766

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les inquiétudes de nombreux retraités quant aux conséquences de l'évolution de la fiscalité. La suppression progressive de la demi-part supplémentaire pour les veufs(ves) et divorcés(es) célibataires ayant élevés seul(es) un ou plusieurs enfants, conjuguée au gel du barème du calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, mesures décidées sous le précédent quinquennat, a pour effet de rendre imposables de nombreux retraités disposant de faibles revenus, et par là-même de leur faire perdre un certain nombre d'avantages dont ils bénéficiaient jusque-là, tels que l'exonération de la taxe d'habitation et de la redevance pour l'audiovisuel. Il lui demande de bien vouloir se pencher sur ce problème et de lui indiquer les mesures qu'il compte proposer pour prendre en compte la situation des retraités concernés par cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35766

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8590

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)